

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL577

présenté par
Mme Dubié

ARTICLE 14

Après la première occurrence du mot: "mixtes",

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10: "pour optimiser les périmètres et l'exercice des compétences des groupements existants".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il propose de remplacer les termes de "suppression des doubles emplois" par une "optimisation" qui semble plus appropriée à la réalité comme à la poursuite des objectifs du présent projet de loi.